



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

céréales

Question écrite n° 3502

Texte de la question

M. Christophe Bouillon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la hausse du coût des céréales sur les marchés mondiaux et son impact sur les éleveurs. En effet, à l'heure actuelle les prix augmentent en raison de la baisse des récoltes américaines, russes, ukrainiennes et kazakhes, dues à de mauvaises conditions climatiques. Dans le même temps, la demande reste forte, notamment de la part de pays fortement importateurs comme la Tunisie, l'Algérie ou l'Égypte, faisant de l'Europe une variable d'ajustement. Par ailleurs, la spéculation financière accentue les effets des sécheresses en gonflant artificiellement les prix. Aussi et devant le risque de pénurie alimentaire et de hausse incontrôlée des céréales destinées à l'alimentation animale qui aurait un impact sur les éleveurs, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des mesures sont à l'étude afin de soutenir cette filière.

Texte de la réponse

Pour répondre aux inquiétudes des éleveurs français face à la nouvelle envolée des prix internationaux des matières premières agricoles, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a présenté, le 12 septembre 2012 en Conseil des ministres, un plan de lutte contre la hausse des prix des céréales. Ce plan comporte des mesures à portée immédiate pour aider les éleveurs à surmonter la situation actuelle, mais également des actions structurelles, en vue de limiter la volatilité des prix sur les marchés agricoles et pour en atténuer les effets à l'avenir. A court terme, pour aider les éleveurs à passer cette période difficile, les réseaux bancaires, les dispositifs d'aide au paiement des cotisations sociales et des échéances fiscales ont été mobilisés. Par ailleurs, l'enveloppe destinée à soutenir la mise aux normes des bâtiments d'élevage dans le secteur porcin, fixée en début d'année à 25 millions d'euros, a été augmentée de 15 millions d'euros. A plus long terme, le plan proposé s'articule autour de trois niveaux : national, communautaire et international. Au niveau national, plusieurs mesures sont envisagées pour limiter l'exposition des éleveurs aux évolutions des marchés mondiaux. Le « plan silo », prévoyant des capacités de stockage supplémentaires de près de 5 millions de tonnes, porté par les acteurs de la filière céréales, sera accompagné par les pouvoirs publics au plan administratif. Le gouvernement proposera en outre un « plan protéines », destiné à développer la production française de protéines végétales et à réduire la dépendance des éleveurs aux importations. De plus, la discussion sur les outils permettant d'améliorer et de rééquilibrer les relations contractuelles et commerciales au sein des filières est en cours. Enfin, une révision de la fiscalité agricole permettra dès 2013 de favoriser le lissage des revenus des agriculteurs. Au niveau communautaire, la France porte une position ambitieuse et offensive pour renforcer la régulation des marchés financiers des matières premières agricoles. Dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune, la France souhaite également renforcer les mécanismes communautaires de régulation et de lissage des effets de la volatilité. Au niveau international, la France mobilise actuellement les instruments mis en place par le G20 pour assurer une bonne coordination des politiques menées par les principaux acteurs des marchés agricoles. Les mécanismes mis en place par le G20 et la mobilisation internationale, dont celle de la France, ont permis de contenir la hausse des prix constatée cet été, en partageant l'information et en évitant pour l'instant des décisions unilatérales d'ampleur qui auraient aggravé

la situation. Une réunion a été organisée le 16 octobre à l'initiative de la France, dans le cadre du Comité de Sécurité Alimentaire de la FAO qui se tenait à Rome, pour promouvoir un renforcement de la gouvernance agricole et alimentaire mondiale et notamment la nécessité d'une coordination accentuée des politiques agricoles et alimentaires. Afin de limiter la compétition entre les usages alimentaires et industriels des céréales, la France a également décidé de promouvoir, y compris au niveau européen, une pause dans le développement des biocarburants concurrents des usages alimentaires.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3502

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 septembre 2012](#), page 4863

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7530